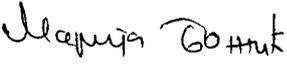


**ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID**  
**DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE**

**– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION**  
**FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –**

Règle 18ter.2)

*Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'Office a déjà communiqué une notification de refus provisoire total ou partiel et, toutes les procédures devant l'Office étant achevées, la protection est à présent accordée pour une partie ou la totalité des produits ou services. (Pour confirmer un refus total, veuillez utiliser le formulaire type n° 6.)*

I.	Office qui envoie la déclaration :  <b>Office de la Propriété Intellectuelle</b> <b>5, Kneginje Ljubice, 11000 Belgrade, République de Serbie</b>
II.	Numéro de l'enregistrement international : <b>951 223</b>
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : <b>KOESTLIN d.d. tvornica keksa i vafla Slavonska cesta 2a HR-43000 Bjelovar</b> <b>Croatia</b>
IV.	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Protection pour tous les produits</b> Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits demandés (règle 18ter.2)i)).  <input type="checkbox"/> <b>Protection pour une partie seulement des produits et/ou services</b> Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2)ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire) :
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : <b>Marija Božić, Chef</b> <b>Section des marques internationales</b>  
VI.	Date : le 8 juin 2010